Envoyé en préfecture le 02/09/2026
Reçu en préfecture le 02/09/2026
Publié le 02 SEP. 2026
ID : 001-210103602-20260901-2026__56-DE

République française
Département de l'Ain

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE

Séance du 01 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six et le premier septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel BRULHART

En exercice : 18 **Présents : 16** **Votants : 18**

Présents : Michel BRULHART, Emmanuelle LAURE, Angélique NICOSIA, Luc ANTHONIOZ-BLANC, Janine BAIL, Christophe LEBRUN, Charline PERRIER, Loïc CHRISTIN, Céline FONTANA, Franck LECERF, Patrick ADAO, Delphine ALAMICHEL, Anthony DEUX, Pauline SWEATY, Thibault CLEMENT, Sandrine SAISON-MARSOLLIER

Absents excusés : Landry DUMAS (procuration à Michel BRULHART), Sandrine MONTION (procuration à Emmanuelle LAURE)

Secrétaire de séance : Emmanuelle LAURE

2026_ 56 - Objet : Echange de parcelles entre La Commune de Saint-Jean-de-Gonville et Madame Evelyne Emma PRODON

VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;
VU le plan cadastral de la Commune ;
VU le projet d'échange établi entre la commune de Saint-Jean-de-Gonville et Madame Evelyne Emma PRODON ;

CONSIDERANT que la commune est propriétaire de la parcelle cadastrée section D2630, d'une superficie de 41 ca, situé Chemin du Vieux Nant ;
CONSIDERANT que Madame Evelyne Emma PRODON est propriétaire de la parcelle cadastrée section D2631, d'une superficie de 43 ca, située Chemin du Vieux Nant ;
CONSIDERANT que cet échange permet de régulariser une situation financière afin d'améliorer l'accès ;
CONSIDERANT que les parties sont convenues de procéder à un échange de ces parcelles sans versement de soulte ;
CONSIDERANT que cette opération sera réalisée sans aucun coût d'acquisition ou de cession pour la commune ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'échange entre la Commune de Saint-Jean-de-Gonville et Madame Evelyne Emma PRODON ;
- **AUTPRISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cet échange ;

Ainsi fait et délibéré.

Le Maire,
Michel BRULHART

Mod. 500330 - 04/22 Papier issu d'une entreprise labellisée IMPRIM'VERT